

PRÉSERVER LES HABITATS ET LA FLORE REMARQUABLE

Les habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont reconnus par la « Directive Habitat » (DH) et doivent à ce titre être maintenus ou restaurés dans un état de conservation favorable. Ils correspondent aux « habitats en danger de disparition dont l'aire de répartition est réduite et caractéristique d'une région biogéographique ».

Les habitats humides (HH) sont reconnus par la « Directive Cadre sur l'Eau ». Ils sont définis par le code de l'environnement comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Enjeux de préservation

Ces milieux sont protégés au niveau européen, car considérés comme en danger de disparition. Ils sont remarquables par leur diversité (faunistique et floristique) et leurs fonctionnalités naturelles (ex : filtre naturel pour les ZH,...). En forte régression ces dernières décennies, l'objectif est écologique mais également paysager.

Contexte local

Les spécificités insulaires du territoire ont permis le développement d'une végétation diversifiée associée à des habitats originaux. Cet enjeu est donc très fort sur Belle-Ile.

► **HIC** : Situés principalement sur la bande littorale, l'île compte un grand nombre d'habitats rares et protégés (ex. lande à bruyère vagabonde). Le site Natura 2000 terrestre regroupant ces habitats représente 4 166 ha soit : 24% de l'île. La Communauté de Communes de Belle-Ile est opérateur du site depuis sa création en 2006. Ce sont ces HIC de coteaux et pelouses littorales qui sont potentiellement le plus concernés par des MAEC.

► **HH** : Situés généralement dans les vallons, ces milieux sont peu étendus sur Belle-Ile. En 2018, les ZH ont fait l'objet d'une mise à jour de l'inventaire. Elles représentent environ 480 ha, soit 5% du territoire. Néanmoins, l'enjeu de préservation est fort, car la ressource en eau de l'île est uniquement constituée d'eaux superficielles. Dans un contexte de déprise agricole, ces milieux ont tendance à se fermer. Par ailleurs certaines prairies humides sont également d'intérêt communautaires.

Les pratiques favorables

Ces milieux semi-naturels sont souvent éloignés des sièges d'exploitation, peu productifs et difficilement mécanisables (zones humides, coteaux, fonds de vallons, ...) donc ont tendance à s'embroussailler. Ceux encore exploités sont généralement valorisés par le pâturage.

► **HIC** : L'enjeu est exclusivement le maintien ou la réouverture des milieux. Exemple d'action : fauche avec ou sans exportation / pâturage extensif / gyrobroyage sans exportation intégrale ou en parcours (landes).

► **HH** : Enjeu de maintien ou réouverture : Exemple d'action : bucheronnage / fauche ou gyrobroyage avec ou sans exportation / pâturage extensif.

MAEC envisageables (Cf. PAEC – MAEC mobilisables)

- MAEC Système « Elevage d'herbivores »
- MAEC « Préservation des milieux humides »
- MAEC « Préservation des milieux humides par le pâturage »
- MAEC « Protection des espèces » (Retard d'utilisation)
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux »
- MAEC « Maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage »



Bruyère vagabonde



Prairies littorales



Champs pâturés sur site Natura 2000



Prairie humide, Vallon de Sier Vraz